Expertise Comptable Audit & Conseil

À vos côtés vers la digitalisation RH

Le 3 mai 2019.

AVEC LE COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE,

ORCOM vous accompagne dans votre projet de dématérialisation RH PAIE

Madame, Monsieur;

Savez-vous que la réglementation vous permet aujourd'hui de **remettre à vos salariés un bulletin de paie sous forme électronique** ? Cette opération doit s'opérer dans des conditions garantissant l'intégrité, la disponibilité, la confidentialité des données et l'accessibilité depuis le Compte Personnel d'Activité. Les employeurs respecteront une obligation d'information auprès de leurs salariés qui disposent d'un délai d'un mois pour exprimer leur renonciation.

ORCOM vous propose **une solution de coffre-fort électronique complète et sécurisée, pour les bulletins de paie et pour tous les autres documents RH** : une réponse concrète, modulable et évolutive aux enjeux de l'optimisation de la gestion RH. **Ce nouvel outil en ligne complète notre mission d'établissement des paies avec un envoi des bulletins direct depuis notre outil de paie. C'est simple et sécurisé.**

Bulletins de paie numériques : une solution plébiscitée par 88 % des salariés

Avec le coffre-fort électronique, la dématérialisation des bulletins de paie se traduit par **des économies significatives** sur les coûts d'impression, d'envoi, d'affranchissement et d'archivage, tout en participant à une démarche de développement durable. De plus, en proposant à vos salariés des services innovants à forte valeur ajoutée tels que le coffre-fort électronique, **vous valorisez votre marque employeur !**

- Le bulletin de paie numérique a la même valeur probatoire que le bulletin papier
- Le coffre-fort est gratuit pour vos salariés. Ils en sont propriétaires et pourront l'utiliser à titre personnel sans limitation de durée avec possibilité de recevoir des factures fournisseurs.
- Les bulletins sont archivés dans un espace personnel et sécurisé pendant 50 ans.
- Le coffre-fort électronique est compatible avec le portail Compte Personnel d'Activité.

LE + ORCOM

AVEC L'OPTION COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE, BÉNÉFICIEZ D'UNE CONTINUITÉ AVEC VOTRE OFFRE PAIE.

✔ Simple et sécurisé, l'envoi vers le coffre se fait directement à partir de notre outil de paie.
✔ Nous vous accompagnons pour la mise en place de votre coffre-fort électronique (respect du délai, modèle de communication pour vos salariés...).

L'option COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE comprend :

- la fourniture du kit d'information aux salariés sur la dématérialisation du bulletin de Paie,
- la mise en place du coffre- fort : chargement des données salariés ; déclenchement de l'envoi des codes d'activation par des courriers électroniques, suivi des activations,
- le dépôt des bulletins dans le coffre-fort,
- l'envoi par voie postale pour les salariés ayant refusé la dématérialisation.

Renvoyez le bulletin d'adhésion joint.

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

OPTION « COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE »

À retourner dûment complété à : ORCOM

Nom de l'entreprise :
N° SIREN :
Adresse :

L'Option COFFRE FORT ÉLECTRONIQUE comprend :

- La fourniture du kit d'information aux salariés sur la dématérialisation du bulletin de Paie.
- La mise en place du coffre- fort : chargement des données salariés ; déclenchement de l'envoi des codes d'activation par des courriers électroniques, suivi des activations.
- Le dépôt des bulletins dans le coffre-fort.
- L'envoi par voie postale pour les salariés ayant refusé la dématérialisation.

Nous souscrivons à l'option « Coffre-fort Électronique ».

Cette souscription comprend la mise en place et l'envoi mensuel des bulletins de paie de nos salariés sur leur coffre-fort ou par voie postale.
La mise en service du Coffre-fort prend effet après un délai d'un mois à compter de la réception du formulaire de souscription par ORCOM

L'effectif de notre société		**Montant de la facturation HT (tarif 2019)**
Tarif par bulletin	< 50 salariés	2,00 €
	> 50 salariés	1,50 €
Coût de mise en place par salarié (au démarrage uniquement)		5,00 €

La facture nous sera adressée selon le même échéancier que la mission « Établissement des paies ».
Nous avons pris note que la souscription à cette option est renouvelable par tacite reconduction

À
Le
Signature